



La Plaine sur mer

Arrêté n° 2024-322-PM

Objet : Arrêté portant autorisation de voirie et réglementant la circulation Chemin de la Fosse. (Travaux sur un tronçon du Perré entre le chemin de la Fosse et l'Allée de la Baie du Nid.)

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2213-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2122-1, Vu le code de la route, notamment les articles L.110-1 et suivants, R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-7, R.411-8, R.411-25, R.415-6,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, ainsi que tous les textes modificatifs,

Considérant que le domaine public doit être préservé,

Considérant que la sécurité des usagers et des intervenants doit être assurée,

ARRÊTE

Article 1 : Sous l'égide de Pornic Agglo, l'entreprise ODIN est missionnée pour intervenir sur la réfection du mur de défense de côte (remise en état du perré) dans une portion comprise entre le chemin de la Fosse et Baie du Nid, du lundi 03 juin au vendredi 14 juin 2024.

Article 2 : Afin d'assurer la sécurité du périmètre d'intervention, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Chemin de la Fosse du lundi 3 juin au vendredi 14 juin inclus, à l'acceptation des riverains et des services de secours.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Retz
- Monsieur le Chef de centre de secours de Préfailles/La Plaine-sur-Mer
- Monsieur le responsable du service de Police municipale de La Plaine-sur-Me
- Monsieur le responsable des services techniques communaux.

La Plaine-sur-Mer, le 27 mai 2024

Daniel BENARD

Adjoint Délégué

